

• **Article 7.-** Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- Au Commissaire de Police,
 - Au Directeur Général des Services de la ville,
 - Au Service Relations publiques,
 - Au pétitionnaire, Monsieur Eric BOURGUEIL - GAGNY AUTO RETRO, 12 bis - avenue Victor Hugo - 93220 GAGNY,
- Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Gagny, le 30 novembre 2020.



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'Espace Public,

Valérie SILBERMANN